

## Information aux familles

Je vous informe que durant la période des fêtes de fin d'année, les personnes détenues peuvent se voir remettre des colis alimentaires selon les modalités suivantes

### 1- Le colis alimentaire

Une personne détenue ne peut recevoir qu'un seul colis durant la période de fin d'année pour un poids maximum de 5 kgs.

Le colis doit présenter un inventaire détaillé de son contenu, précisant les nom, prénom du visiteur ainsi que les nom, prénom, écrou de la personne détenue bénéficiaire.

Les produits doivent être présentés dans des emballages papiers, carton, plastiques et contenants transparents.

Les boîtes métalliques, récipients en verre, emballages papier cadeau, film étirable et film aluminium sont interdits.

Puissent être ajoutés dans le colis et sous réserve que le poids total ne soit pas dépassé, du nécessaire d'envoi de courrier, des livres, agendas et dessin d'enfants ainsi que du linge de toilette.

### 2- Le colis doit être apporté à l'établissement par :

- une personne titulaire d'un permis de visite en cours de validité (sauf inactif),
- bénévole d'association, visiteur de prison, consulats, aumôniers.
- une personne ayant obtenu à titre exceptionnel une autorisation préalable de la direction, (absence de permis de visite).

### 3- Période et lieu de remise des colis:

Les remises de colis auront lieu du **mardi 03/12/2019 au 04/01/2020** de manière centralisée à l'Accueil famille Aix 2 pour l'ensemble de l'établissement comme suit:

du mardi au samedi - de 08h 00 à 11h00 et de 13h00 à 15h30

Le dépôt peut se faire en dehors d'un rendez-vous au parloir.

### 4- Modalités:

Le dépôt du colis est réalisé sur présentation d'une pièce d'identité.

Le Chef d'Établissement  
Fabien de Gontier  
Adjoint  
au Chef d'Établissement

# COLIS DE FIN D'ANNEE

## 5 KG MAXIMUM en 1 seule fois

OBLIGATOIRE / Carte d'identité et être titulaire du permis de visite valide

Du 3 Décembre 2019 au 4 Janvier 2020

Le dépôt se fera uniquement sur AIX 2

### Horaires de dépôt à Respecter

7 h 45 à 11 h 00 et 13 h 30 à 15 h 30

du mardi au samedi

### Prévoir de l'attente aux jours d'affluence

AUTORISE

INTERDIT

- Chocolat et bonbons : Pas d'emballage et Sans alcool
- Gâteaux Sans crème
- Fruits secs Décorqués
- Viande Cuite → Crue interdite
- Plats cuisinés : → Sans sauce ou très peu
- Pas de foie gras
- Aucun produit de la Mer
- Pas d'épices ni herbes de Provence
- Aucun Aliments en poudre
- Pas de liquide,



EMBALLAGE UNIQUEMENT  
TRANSPARENT



Boîte transparente



Sachet de Congélation à ZIP



Sous vide

INTERDIT

- pas d'Aluminium
- ( Attention au attache de saucissons )
- pas de verre
- Pas de film plastique,

Une fiche d'inventaire à joindre dans le colis  
est disponible à l'Accueil